



Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572



Numéro 126 - Été 2013

PPNa Contact
Périodique trimestriel

Agrément P912716

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue de la Croix André, 64
4550 Nandrin

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Isabelle Guillaume

Trésorier :

Laurent Hofinger

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

Vive le vent... ..2

Environnement général

L'objectif de production électrique
éolienne de la Région wallonne6
Le lobbying économique et politique7
Les différents types d'éoliennes9
Un nouveau type d'éolienne 11
Les éoliennes allemandes contraintes
de ralentir 12

Environnement local

Deux projets d'implantation
d'un parc éolien qui nous concernent13
En résumé..... 14
Des citoyens, propriétaires en commun
d'une éolienne15
Les réacteurs sont relancés.....16
Communiqué de presse d'Inter-
Environnement Wallonie.....17
Une nouvelle augmentation de la facture
d'électricité due aux certificats verts19

En bref

Objectifs éoliens de la Région wallonne....20
Nouvelle norme d'implantation
des éoliennes20
Des éoliennes le long des autoroutes20
Carburant des véhicules21
500 kWh gratuits en 2015 ?21
Dommage collatéral des certificats verts ...21

Vie de l'Association

Notre barbecue traditionnel :
7 juillet 201322
Opération nettoyage du ruisseau de
Biennegotte à Nandrin23
Balade du printemps : 5 mai 2013 à Pair ...24
Balade de l'automne24

Vive le vent...

*... Jamais nul temps nous ne sommes assis ;
Puis ça, puis là, comme le vent varie,
À son plaisir sans cesser nous charrie,
François Villon*

(La Ballade des Pendus, 1463)

Deux projets d'implantation d'un parc éolien concernent les Nandrinois. L'un directement sur le territoire de la commune, entre Yernée, Fraineux et Saint-Séverin, l'autre à la limite nord-ouest de Nandrin sur le territoire d'Engis. Des séances d'information ont été organisées par les producteurs d'électricité concernés, à savoir Luminus et Lampiris. Rien n'est donc encore décidé. Les enquêtes publiques d'incidences doivent encore être entreprises.

Mais certains riverains sont déjà extrêmement alarmés. L'implantation de parc éolien est un sujet terriblement controversé. Les partisans inconditionnels s'opposent aux adversaires déterminés et justifient leur rejet ou leur adhésion par toutes sortes d'arguments dont certains sont indéniablement objectifs, mais d'autres éminemment subjectifs.

Il faut rappeler que le gouvernement wallon a fixé comme objectif à atteindre en 2020 la production d'électricité au départ de sources renouvelables de 8000 GWh, y compris le photovoltaïque. Il s'agit là d'une estimation fort optimiste d'autant que, déjà, le programme subit un retard difficile à combler. Retard qui, d'après les producteurs, serait encore aggravé par les nouvelles normes d'implantation édictées par le gouvernement wallon puisque ces dernières limiteraient le nombre de machines à installer. Cette façon de fixer des objectifs ambitieux à long terme nous rappelle les grandes planifications matamoresques des anciens régimes communistes, jamais atteints.

Il va sans dire que nous sommes radicalement en faveur de toutes les sources d'énergie renouvelables, non seulement pour des

raisons écologiques évidentes, mais aussi parce que l'objectif ultime de l'Union européenne doit être l'indépendance énergétique. En effet, nous sommes tragiquement dépendants des pays étrangers, notamment arabes pour le pétrole et le gaz. Cela entraîne d'ailleurs une pénible pusillanimité des responsables européens envers des régimes politiques méprisables.

Toutefois, la réalisation de cette indépendance énergétique, toute souhaitable et indispensable qu'elle soit, ***ne peut s'accomplir au détriment de la qualité de vie*** des citoyens belges et européens. Si l'impact négatif de l'installation d'un parc éolien sur le paysage peut être aisément ressenti, bien que très subjectif, d'autres nuisances sont dénoncées avec virulence par des opposants opiniâtres. D'aucuns incriminent les éoliennes des pires maux inquiétants, tels des effets néfastes sur la santé, entre autres à cause du bruit lancinant produit par les pales par grand vent. Personnellement, nous avons procédé à l'expérience auditive, par vent modéré soulignons-le, et installé au pied même d'une éolienne à Villers-le-Bouillet, nous n'avons rien entendu. Mais, quid par grand vent ou d'autres conditions atmosphériques ? Les témoignages de personnes dont l'habitation est proche d'une éolienne sont interpellants. S'agit-il, comme d'aucuns le prétendent, d'une simple obsession ? Nous en doutons !

Un autre effet avancé par les adversaires des éoliennes est l'impact négatif qu'elles auraient sur la valeur des habitations situées dans les environs immédiats d'un parc éolien. Cet argument ne peut être écarté avec désinvolture, même si l'on nous affirme que la menace de dévalorisation a aussi été invoquée, à tort, semble-t-il, lors de la construction de la centrale nucléaire de Tihange.

Quoi qu'il en soit, il nous paraît essentiel de tenir compte de l'avis majoritaire des éventuels riverains, en évitant les réactions dites "nimby" et en contrant le lobbying prévisible et puissant des producteurs d'électricité. Nous ne pouvons que nous réjouir de la décision récente du gouvernement wallon d'imposer une distance minimale de 600 mètres entre les éoliennes et les habitations les plus proches. Mais, nous sommes troublés par les normes que le Groupe (français) de Travail de la Faculté de Médecine sur les éoliennes recommande selon le principe de précaution, à savoir une distance de 1500 m pour une puissance supérieure à 2,5 MW. Par ailleurs, en

ce qui concerne le bruit, la législation française exige de rester en deçà de 5 dBA le jour et 3 dBA la nuit, quelle que soit la vitesse du vent ! Cela est-il réaliste ?

Pour conclure, nous estimons que "l'éolien" ne constitue qu'un moyen d'assurer l'indépendance énergétique de l'U.E., mais cela ne peut se faire sans tenir compte du bien-être des citoyens. Nous pensons aussi que l'éolien convient parfaitement aux installations maritimes et aux pays qui disposent de vastes étendues sans grande densité de population, ce qui n'est pas le cas de la Belgique. Il s'agit dès lors de favoriser la plus grande diversification de production d'énergie au départ de sources renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biomasse) ainsi que de favoriser la recherche scientifique sur des procédés de stockage de l'électricité, de l'hydrogène... Mais, objectivement, nous redoutons la puissance des lobbies qui veilleront à "diviser pour régner" (voir l'article suivant).

Quoi qu'il en soit, les dangers dénoncés, à tort ou à raison, par les opposants aux éoliennes sont bien en deçà des dangers monstrueux d'un accident nucléaire. De plus, l'épuisement des ressources énergétiques fossiles, annoncé il est vrai depuis des années, va s'accélérer par suite des besoins gigantesques grandissants des pays dits émergents, comme la Chine et l'Inde. Que nous le voulions ou non, il nous faut trouver une autre voie.

Étymologie...

Éolien, éolienne (adjectif qualificatif), **éolienne** (nom commun)
= dérivés du nom propre "**Éole**".

On parle de "l'objectif éolien de la Région wallonne", de la "production éolienne d'électricité" de "l'implantation d'éoliennes", etc.

Mais qui était donc Éole ? Dans la mythologie grecque, Éole est le fils du dieu de la mer Poséidon (Neptune chez les Latins). Éole est le maître des vents, il les contrôle selon sa volonté. Il possède donc le pouvoir de calmer ou de déchaîner les vents qu'il tient enfermés dans une caverne sur son île ou dans des outres.

Dans "L'Illiade et l'Odyssée", poème épique écrit par le poète grec **Homère** au VIII^e siècle avant notre ère, Éole offre à Ulysse un vent favorable qui le reconduira enfin chez lui en Ithaque où l'attend son épouse, la reine Pénélope. Il lui donne aussi une outre dans laquelle il a enfermé tous les vents qui seraient défavorables au retour d'Ulysse.

Éole vivait sur l'île d'Eolia, identifiée comme étant l'île appelée Lipari qui fait partie de l'archipel des... Éoliennes. L'archipel des Éoliennes est composé de plusieurs îles et îlots, situés au nord-est de la Sicile et à l'ouest de la Calabre, dans la mer Tyrrhénienne. Les îles principales sont Lipari, Vulcano, Filicudi et Alicudi. L'île située le plus au nord est mieux connue, il s'agit de Stromboli, dont le volcan encore actif est célèbre.

On comprend donc pourquoi les installations utilisant la force du vent ont été appelées "éoliennes". ■

Environnement général

L'objectif de production électrique éolienne de la Région wallonne

L'objectif que s'est fixé la Région wallonne est d'atteindre la production de 4500 GWh en 2020. Pour le mener à bien, il faudrait tripler le nombre actuel d'éoliennes pour arriver à 700, 750 au terme de la période, soit dans un peu plus de sept ans.

Les professionnels expriment toutefois leur perplexité ; l'un d'entre eux a calculé que pour couvrir seulement 70 % de l'objectif, il faudrait ériger environ 20 000 à 25 000 éoliennes, dites moyennes, c'est-à-dire de moulins d'une puissance de 50 à 100 kW culminant à 20, 25 mètres de haut. Cette faible hauteur, toute relative, devrait alors être compensée par l'occupation d'endroits bien dégagés. Ce qui n'est pas évident dans notre pays à forte concentration de population.

En chiffres annuels, la production espérée impliquerait l'installation de 160 MW. Or, si en 2010 ceux-ci étaient atteints, en 2011 on atteignait déjà plus que 100 MW et en 2012 seulement 34 ! Un autre expert estime qu'en privilégiant les éoliennes moyennes, la Wallonie irait à l'encontre de la tendance actuelle qui consiste à installer des éoliennes de grande taille à axe horizontal dont la production est plus stable puisque, plus on est haut, plus le vent est efficace.

Un programme devrait être présenté par la Région wallonne au plus tard à l'automne prochain. Comme nous le signalons par ailleurs, le ministre Di Antonio préconise l'installation d'éoliennes le long des autoroutes et des voies navigables. Le ministre Philippe Henry rappelle pour sa part que le cadre adopté par le gouvernement wallon donne la priorité à l'implantation d'éoliennes le long des "axes structurants", dont des terrains appartenant à la Sofico ce qui simplifierait grandement les diverses démarches à effectuer dans le cas de terrains privés.

Quoi qu'il en soit, il semble bien que l'objectif initialement fixé pour 2020 doive être revu à la baisse. Le gouvernement wallon a soumis aux communes une cartographie d'implantation pour une première consultation. Sur 132 communes ayant répondu, 43 se disent défavorables aux propositions, 12 sont favorables, 10 émettent des réserves et 67 "s'en remettent à l'enquête publique".

Dans quelle catégorie se situe la commune de Nandrin ? ■

Le lobbying économique et politique

Alors que le recours aux énergies renouvelables s'impose avec acuité, non seulement pour atteindre les objectifs européens de réduction de CO₂, mais aussi pour limiter notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger, les appétits financiers des constructeurs d'éoliennes se débrident.

Le ministre Philippe Henry prévoit l'implantation de 700 éoliennes supplémentaires d'ici 2020, ce qui représente un investissement total alléchant de plus de 3 milliards d'euros dont le rendement pour les promoteurs serait de l'ordre de 200 à 500 % sur le capital investi.

Un lobbying actif se développe non seulement au niveau parlementaire et ministériel, mais aussi au niveau communal. Il s'agit, pour les promoteurs, de convaincre à tout prix, et de faire taire les critiques à coups d'études... troublantes. Citons, entre autres, le groupe de pression Edora (ODE en Flandre), qui compte une centaine de membres et qui défend les intérêts des promoteurs éoliens. Son conseil d'administration regroupe, entre autres, Electrabel, EDF-Luminus, Enecvo Wind, etc.

Étrangement, l'association de promotion d'énergies renouvelables "Apere" dont l'objet est d'informer les citoyens et les communes sur les projets en cours, a la même adresse qu'Edora ! Aussi gênant est le fait que la première secrétaire générale d'Edora est maintenant employée par le cabinet du ministre Nolle. Il s'agit là d'une situation aussi gênante que celle de ces patrons de l'industrie pharmaceutique qui se retrouvent responsables de services publics de la santé.

Des techniques de persuasion sont mises en œuvre par les promoteurs éoliens pour encourager l'implantation d'éoliennes :

- Cadenasser une communication positive en proposant des réponses préparées pour contrer toute critique formulée par les opposants.
- Encourager les communes réfractaires à digérer l'implantation d'un parc éolien en alléchant celles-ci par des promesses de rapports financiers récurrents ou en finançant des travaux ou infrastructures communales, par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant de 100 000 euros à Gembloux. Ou encore, à Estinnes, le groupe Windvision s'est engagé à verser à la commune 45 000 € en 2010, 100 000 € en 2011 et 75 000 € les années suivantes...
- Encourager les propriétaires de terrains à accepter l'installation du parc éolien en leur versant des sommes importantes. À Nandrin, Luminus a promis un loyer de 1000 € l'an par éolienne pendant 20 ans !

- Financer des études en tout genre par des organismes "respectables" tels l'Ipsos ou l'ULg. Une étude fortement critiquée par le collectif d'opposants "Vent de Raison" est l'étude du prestigieux (?) bureau Deloitte, commandée par Edora et ODE et cofinancée par l'European Wind Energy Association (Ewea), lobby autoproclamé des développeurs éoliens en Europe. Quel peut être le degré d'objectivité de telles études ? Leurs auteurs n'ont pas intérêt à fâcher leurs meilleurs bailleurs. La société CSD Ingénieurs Conseils, basée à Namur (!) est devenue la référence dans les études d'incidences pour les projets wallons.
- Être en contact permanent avec le monde politique (téléphoner, inviter) et, *last but not least*, avec le monde des médias (journalistes).

Bref, des appétits féroces semblent être aiguisés et l'intérêt des citoyens risque de peser peu dans la balance.

D'après un article publié par "LeVif-L'Express" du 10 mai 2013

Les différents types d'éoliennes

Il existe deux grands types d'éoliennes : les éoliennes à ***axe horizontal*** et les éoliennes à ***axe vertical***.

- * *Les éoliennes à axe horizontal* disposent généralement de trois pales. Elles sont :
 - soit "on shore", c'est-à-dire terrestres.
 - soit "off shore", c'est-à-dire maritimes.

Ces dernières, plus difficiles à installer, sont évidemment plus coûteuses. Mais, les nuisances dénoncées par les adversaires de l'éolien, sur la santé de l'homme et des animaux sont quasi inexistantes. De plus, elles sont plus efficaces puisqu'elles profitent des vents marins, plus forts et plus constants.

- * *Les éoliennes à axe vertical*. Elles sont peu répandues, voire inexistantes en Belgique.



Éolienne à axe vertical

Il existe enfin des éoliennes dites domestiques (pour les fermes...) dont la production d'électricité et l'envergure sont évidemment plus réduites.

Les éoliennes présentent aussi des différences de puissance et de taille importantes.

Il y a des éoliennes dites ***moyennes*** dont la puissance de production électrique va de 50 à 100 kW. Elles possèdent un axe vertical et sont en général d'une hauteur de 20 à 25 mètres. Elles présentent l'avantage de ne pas tomber sous l'obligation de respect du cadre de référence concernant le bruit, la distance des habitations, la biodiversité... Seules les éoliennes d'une puissance supérieure à 100 kW sont concernées par ces critères.

Il y a alors les ***géants***. Elles s'élèvent jusqu'à 150 mètres. En puissance, cela se ventile de 1 MW à 3 MW (en général), mais de nouvelles éoliennes en construction produiraient 6 MW. Elles possèdent un axe horizontal, ont une production plus stable et ont aussi l'avantage, pour les propriétaires, de permettre un coût d'exploitation moindre dont on assure l'entretien par l'intérieur. Mais, il semble bien qu'elles engendrent de nombreux inconvénients. C'est pourquoi elles sont soumises au respect de certains critères environnementaux.

Les éoliennes dans le monde

La Chine produit 75 000 MW

Les États-Unis 60 000 MW

En Europe :

L'Allemagne produit 31 000 MW (elle doit sortir du nucléaire en 2022)

L'Espagne 23 000 MW

La France, Grande-Bretagne et Italie produisent environ 8 000 MW

Le Danemark, la Suède et le Portugal, environ 4 000 MW

La Belgique produit 1 300 MW



Un nouveau type d'éolienne

Une jeune société américaine située dans l'état du Minnesota recherche des investisseurs pour construire ses premiers prototypes d'une nouvelle espèce d'éolienne. Leur système est basé sur l'emploi de turbines canalisées ce qui, selon les concepteurs, rendrait les machines nettement plus efficaces que les éoliennes traditionnelles. En effet, une turbine serait capable de fonctionner avec des vents de seulement 3 km/h. Le coût du kWh serait estimé à 2 centimes.

Alors qu'une éolienne traditionnelle fonctionne par la force du vent capté en haut de son mât, ce nouveau type capterait l'air en surface pour le forcer à passer dans un goulot d'étranglement vers une turbine placée en sous-sol. Ce processus permettrait d'accélérer le flux d'air et donc d'accroître la production électrique en dopant les rotations des turbines et multipliant ainsi la puissance éolienne par quatre.

Bref, un peu le même phénomène que celui qui se produit dans une cheminée d'habitation, dont l'extrémité doit idéalement être d'un diamètre plus étroit que le reste du conduit.

Le courant ainsi produit serait plus stable. De plus, les dimensions de cette éolienne seraient réduites, elles seraient moins hautes, le fabricant annonçant des pales de turbines 84 % plus petites que celles des éoliennes actuelles.

Enfin, l'architecture plus simple présenterait moins de pièces mobiles nécessitant donc peu de maintenance. En effet, c'est la turbulence des vents qui malmène les pales et rotors, ce qui constitue la cause principale des coûts d'exploitation des éoliennes.

Soyons toutefois prudents, la société américaine recherche des investisseurs pour construire ses premiers prototypes qui permettront seulement de confirmer les prévisions séduisantes des concepteurs.

D'après un article paru dans "Diagnostique", avril 2013

Les éoliennes allemandes contraintes de ralentir

Les opérateurs d'éoliennes en Allemagne sont de plus en plus souvent contraints de les mettre à l'arrêt en raison des insuffisances du réseau électrique du pays, selon une étude de la fédération allemande de l'énergie éolienne (BWE). Il est notamment nécessaire d'arrêter les éoliennes lorsqu'une journée de grand vent coïncide avec une faible demande dans le nord et l'est de l'Allemagne, où elles sont situées, afin de ne pas surcharger le réseau. Et ce alors que cette électricité pourrait être utile dans le sud du pays, où est concentrée l'activité économique.

Si en 2009 les opérateurs ont fait part de 285 arrêts forcés d'éoliennes, sur une durée totale de 65 jours, en 2010 le décompte a bondi à 1 085 arrêts sur 107 jours, d'après la fédération. La perte d'électricité en résultant a ainsi augmenté de 50 à 69 % en 2010, par rapport à 2009, poursuit le BWE.

"Il faut s'attendre à une aggravation du phénomène ces prochaines années", selon la fédération, qui réclame une amélioration du mécanisme d'indemnités versées dans ces cas aux propriétaires d'éoliennes.

Cette étude illustre les défis du passage au "tout renouvelable" de l'Allemagne, qui a décidé au printemps de renoncer progressivement à l'électricité nucléaire. Le pays doit se doter de nouvelles lignes à

haute tension pour amener l'électricité produite par les éoliennes au nord vers les bassins d'activité du sud, mais ce type de chantier se heurte souvent à de fortes résistances locales ainsi qu'à des difficultés de permis de construire. (afp)

Le Soir, 2 novembre

Environnement local

Deux projets d'implantation d'un parc éolien qui nous concernent

Précisons d'emblée qu'il s'agit de projets et que rien n'est encore décidé. Des enquêtes publiques doivent être organisées, le pouvoir communal doit émettre un avis qui, nous l'espérons bien, tiendra compte de l'intérêt des citoyens nandrinois. Mais, ne soyons pas naïfs, c'est en définitive le gouvernement wallon qui aura le dernier mot !

Le projet Luminus.

Il comporte la construction de cinq éoliennes d'une puissance de production de 2,5 à 3 MW. Elles auraient une hauteur de 150 mètres, soit trois fois la hauteur d'un pylône de haute tension. Le site retenu se situe entre Saint-Séverin, Villers-le-Temple et Yernée.

Le projet Lampiris.

Comporte la construction de six éoliennes d'une puissance de 2 à 3 MW. La production estimée à 30 GWh/an soit la consommation moyenne de 8 500 ménages. La hauteur des mâts serait de 100 mètres, au total avec les pales, 150 mètres.

Le parc éolien serait implanté sur les terrains situés entre la route du Condroz, à hauteur des étangs d'Ehein, et le château-ferme de Halledet. Comme dans le projet Luminus, les lignes de haute tension, vers Rotheux, seraient enterrées.



En résumé

Quels sont les reproches formulés à l'encontre de l'éolien ?

- les nuisances sonores et visuelles et leurs impacts sur la santé humaine et animale.
- la détérioration du paysage.
- la perte de valeur des habitations proches.
- l'impact néfaste sur la faune aviaire (migrations).
- le rendement trop faible par rapport au coût.
- la production irrégulière, intermittente à cause du caractère aléatoire du vent.
- le manque d'études épidémiologiques à long terme.
- le besoin de grandes quantités de néodyme, terre rare utilisée pour la fabrication des aimants à champ magnétique présents dans les alternateurs = impact catastrophique sur la santé humaine (cancer) et l'environnement.
- la grande consommation d'énergie et la pollution engendrées par leur fabrication et leur entretien.
- leur production intermittente nécessite l'intervention de centrales traditionnelles (rejet de gaz à effet de serre).
- la nécessité de construire de nouvelles lignes à haute tension.
- en cas de tempête, le vent violent risque d'arracher des pales (cf. à Burgos).
- le lobbying des constructeurs et producteurs d'électricité.

Et leurs avantages ?

- énergie propre : pas de pollution (nucléaire, pesticides, CO₂, thermique).
- énergie dont la dangerosité n'est pas avérée (≠ nucléaire).
- énergie renouvelable (les sources fossiles s'épuisent).
- énergie permettant l'indépendance vis-à-vis de pays tiers.
- énergie moins chère que le nucléaire ou les sources fossiles à la production.
- ne nécessitent pas d'apport d'eau douce (important dans certains pays).
- ne mobilisent pas de grandes surfaces.
- ont un impact très limité sur la biodiversité.
- impact paysager négatif contesté (cf. pylône haute tension).

- Pour plus d'informations, consultez les sites internet suivants :
- Énergie éolienne (Wikipédia) (très bien).
 - Ventderaison.
 - L'imposture éolienne (site d'opposants en Normandie).
 - Phases de construction d'un parc éolien (Powerpoint).
-

Des citoyens, propriétaires en commun d'une éolienne

D'ici l'année 2020, la Région wallonne prévoit l'implantation de 700 éoliennes sur le territoire wallon. De plus en plus d'associations locales se créent dans les communes parce que les citoyens veulent contrôler et prendre en main leur destin énergétique. Il s'agit d'une démarche courante en Allemagne où l'investissement des citoyens peut s'élever jusqu'à 10 000 €.

Il faut savoir en effet qu'une éolienne coûte de 2 à 3 millions d'euros. C'est pourquoi le bourgmestre d'Aywaille a proposé, lors d'une séance d'information destinée à la population, que la Commune investisse aux côtés des habitants. Luminus projette d'élever cinq éoliennes de part et d'autre de l'autoroute sur les communes d'Aywaille et de Stoumont. Le fait que ce parc éolien soit aménagé à une distance de 700 m des premières habitations semble rassurer les villageois concernés. L'étude d'incidence en cours doit toutefois encore rassurer au sujet de son impact sur la faune et la flore.

Il est indispensable que toute étude d'incidence soit réalisée avec objectivité en accord avec la population. En effet, à Waimes, plusieurs riverains du parc éolien sont irrités par le bruit produit par les pales par grand vent. Ils réclament auprès des autorités communales qu'elles prennent des mesures pour réduire les nuisances sonores en bridant par exemple la rotation des pales en cas de grand vent, surtout la nuit, les dimanches et jours fériés. On comprend dès lors l'importance d'un choix approprié pour l'implantation d'éoliennes.

Signalons que le cas de l'association citoyenne locale (ACL) d'Aywaille n'est pas isolé. Des associations semblables se créent dans les communes avoisinantes : Ferrières, Amblève...

Le vent ne peut pas profiter qu'aux multinationales. ■

Les réacteurs sont relancés

Malgré les réserves émises par des experts indépendants, les réacteurs de Tihange 2 et de Doel 3 ont été remis en fonction dans l'indifférence générale.

Le réacteur de Tihange 2 produit à nouveau de l'électricité depuis la fin du mois de mai. Il était à l'arrêt depuis l'été 2012 à la suite de la découverte de milliers de microfissures dans les cuves. D'après Electrabel, le redémarrage du réacteur s'est effectué "sans problème". Qui donc en aurait douté ? Dans le journal "Le Soir" du 12 juin 2013, le journaliste Michel de Meulenaere a interviewé le patron de l'Agence française de Sûreté nucléaire, monsieur Pierre-Franck Chevet. Nous avons relevé quelques réflexions de ce dernier émises à la suite du redémarrage des réacteurs belges. Elles nous paraissent utiles à notre propre réflexion, en tant que citoyen belge, européen et nandrinois.

Au sujet du redémarrage des réacteurs :

Question : "Êtes-vous rassuré par la décision d'Electrabel et de l'Agence Fédérale belge ?"

Réponse : "Je ne me prononce pas, je n'ai pas vu les réponses" (c'est-à-dire les conclusions de l'enquête). Monsieur Chevet salue l'initiative belge d'en appeler à l'international et notamment d'avoir associé l'Agence française à l'enquête, mais il regrette que "30 à 40 % d'information qui ont permis de lever les doutes" ne lui aient pas été communiqués.

On apprend dans l'article du journal que le patron de l'Agence fédérale (AFCSN) vient du privé nucléaire. À ce sujet, Monsieur Chevet déclare : "La loi française interdit que les dirigeants des

contrôleurs soient embauchés par l'industrie immédiatement après leur mandat."

Autres déclarations intéressantes :

- "Un accident est toujours possible, y compris en Europe, y compris dans le parc français."
- "On fait le maximum en termes de contrôle et de sanction pour minimiser le risque..."
- "Pour le reste, il y a des *choix de politique énergétique*. Cela renvoie chacun à sa responsabilité de dire si le *risque est acceptable ou pas*."
- "La seule réponse que j'ai, c'est qu'il faut postuler un accident et tester, tester, tester."
- Il faut "qu'on se penche de plus en plus sur le long terme qui est beaucoup plus complexe à gérer. À Fukushima, la situation n'est toujours pas stabilisée."
- "L'ampleur de l'accident de Fukushima ne concerne pas simplement le nucléaire, mais toute la société."

Espérons vivement que les experts d'Electrabel et ceux de l'Agence Fédérale de Contrôle de la Sécurité nucléaire (AFCSN) ne se sont pas trompés, qu'ils n'ont pas sous-estimé le danger ou, qu'une fois de plus, les intérêts financiers et politiques ne l'ont pas emporté sur la sécurité des citoyens de ce pays... et de l'Europe. ■

Communiqué de presse d'Inter-Environnement Wallonie

Nucléaire : le choix de l'irresponsabilité

IEW condamne la décision de réouverture de Doel 3 et Tihange 2

L'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) a rendu ce vendredi un avis favorable au redémarrage des réacteurs nucléaires Doel 3 et Tihange 2 mis à l'arrêt depuis l'été dernier suite à la découverte de milliers de microfissures dans leurs cuves. Le conseil des ministres restreint a "pris acte" de ce feu vert et Electrabel peut entamer dès aujourd'hui les

opérations de redémarrage de ses deux unités. Pour Inter-Environnement Wallonie (IEW), cette décision est aussi inacceptable qu'irresponsable. Face aux conséquences potentielles d'un incident et a fortiori d'un accident nucléaire, aucune prise de risque n'est en effet tolérable. Or, toute la lumière n'a pas été faite sur l'origine et l'évolution possibles des microfissures. La sécurité de millions de personnes en Belgique, mais aussi dans les pays limitrophes, s'en trouve menacée.

Selon Jan Bens, le patron de l'AFCN, l'exploitation de Doel 3 et Tihange 2 "peut être reprise en toute sûreté". Une affirmation pour le moins optimiste alors que l'origine des milliers de fissures détectées dans les cuves de Doel 3 (plus de 8 000) et Tihange 2 (plus de 2 000) n'a même pas pu être déterminée avec précision. Si certains experts affirment qu'elles sont présentes depuis la fabrication des cuves - on se demande alors pourquoi elles n'ont pas été signalées lors des procédures d'inspection... -, d'autres soutiennent au contraire qu'elles sont apparues après la mise en marche des réacteurs. Mais dans un cas comme dans l'autre, nul ne peut préjuger de leur évolution sous l'effet prolongé de la chaleur, de la pression et des radiations, a fortiori dans des centrales ayant dépassé la date de péremption. Cet élément a été pointé explicitement par l'experte en résistance des matériaux Ilse Tweer pour analyser le dossier.

Il est par ailleurs pour le moins inquiétant de savoir que la méthode de test utilisée pour démontrer l'intégrité des cuves concernées prend en compte la taille de chaque microfissure, mais non l'effet cumulé de celle-ci. Cette faiblesse avait d'ailleurs été mise en exergue tant par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) que l'Agence française de sécurité nucléaire (ASN).

Dans ces conditions, considérer que le redémarrage peut se faire "en toute sécurité" relève de l'irresponsabilité pure et simple. C'est d'autant plus vrai et condamnable que, vu la densité de population dans les zones de sécurité autour de ces deux réacteurs, des millions de personnes sont directement concernées et devraient être évacuées en cas d'accident. Inter-Environnement Wallonie appelle le gouvernement fédéral à prendre ses responsabilités et à garantir la sécurité de ses citoyens en s'opposant à la remise en activité de Doel 3 et Tihange 2. ■

Une nouvelle augmentation de la facture d'électricité due aux certificats verts

On savait déjà que la facture d'électricité du citoyen lambda allait subir une augmentation due à l'afflux de certificats verts rentrés par les particuliers ayant fait installer des panneaux photovoltaïques dans les conditions avantageuses, mais irresponsables qui grèvent le budget de la Région wallonne. La majorité politique au pouvoir à Namur cherche désespérément des moyens d'atténuer l'augmentation de la facture électrique des Wallons et surtout leur mécontentement, d'autant que les élections auront lieu dans quelques mois. Cela explique les propositions de "mettre en réserve" pour le futur (?) une partie des certificats verts à honorer et aussi cette promesse (?) illusoire d'offrir des kilowattheures gratuits. Qui donc les payera ? Il semble d'ailleurs que, si ceux-ci sont accordés, ils ne le seront qu'en 2015 !

Pour rappel, l'impact des certificats verts sur le budget s'élèverait à 2,8 milliards d'euros répartis sur les quinze prochaines années. En effet, les quotas des fournisseurs d'électricité ont explosé et le solde a atterri chez Elia (transporteur) qui est obligé de les racheter à 65 euros pièce. Or plus de trois millions de certificats sont attendus chez Elia cette année, cette somme est colossale. Elle représente un surcoût de 200 millions d'euros que les fournisseurs ont répercuté dans leurs tarifs.

Selon le journal "Le Soir", le prix du transport d'électricité s'élevait, en septembre dernier, à 1,1889 € par mégawattheure. À cause des certificats verts, ce tarif n'a fait que croître : il est aujourd'hui de 13,8159 €. Elia s'apprête à le faire passer à 19, voire 20 €. Ce qui entraînerait une nouvelle augmentation annuelle de la facture du consommateur moyen d'une trentaine d'euros.

D'après un article du "Soir" du 22/11/2013

Objectifs éoliens de la Région wallonne

Le gouvernement wallon a fixé à 1 250 GWh la production d'énergie photovoltaïque à atteindre d'ici 2020 (soit 2,5 fois plus qu'actuellement). L'objectif général de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable s'élève à 8 000 GWh dont 3 800 GWh proviendraient du grand éolien. ■

Nouvelle norme d'implantation des éoliennes

Une bonne nouvelle pour les riverains éventuels. Le gouvernement wallon a porté à 600 mètres au lieu de 500 la distance obligatoire entre une éolienne et les habitations. Les producteurs d'électricité prétendent que cette différence ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés de production d'électricité éolienne pour 2020. ■

Des éoliennes le long des autoroutes

Le ministre wallon des Travaux publics, Carlo Di Antonio, suggère de placer tout le long des autoroutes la quasi-totalité des éoliennes nécessaires pour atteindre, en 2020, l'objectif de production électrique de 4 500 GWh que s'est fixé la Région wallonne. Cette solution présenterait, selon le ministre, l'avantage d'être gérée entièrement par les fonds publics sur terrain public et donc d'assurer des rentrées financières à la Région. Il estime aussi que l'impact des éoliennes sur le paysage wallon serait moindre de même que l'importance des nuisances sonores. Si l'idée semble, à première vue, une idée séduisante, on peut se demander si elle est vraiment réaliste. Peut-on imaginer toutes nos autoroutes bordées de ces géants ailés ? Bien sûr, c'est sans doute mieux que dans notre jardin. Mais la solution n'est-elle pas une fois de plus dans la diversification ? ■

Carburant des véhicules

Depuis le premier juillet de cette année, l'essence contient obligatoirement 4 % d'éthanol tandis que le diesel doit contenir 6 % d'Emag (esters méthyliques d'acide gras). ■

500 kWh gratuits en 2015 ?

Si les 500 kWh gratuits sont effectivement accordés, en 2015, ils le seront en fonction d'un mécanisme qui tiendra compte de la consommation des ménages. Cela représenterait, pour un ménage consommant 1 500 kWh par an une économie de 85 € (409 € au lieu de 324). Pour les ménages consommant 3 000 kWh, l'économie s'élèverait à 49 €. ■

Dompage collatéral des certificats verts

Il n'y a pas que la facture des consommateurs individuels qui subit des augmentations à cause des certificats verts. En effet, la facture des entreprises gonfle évidemment aussi et en particulier celle des gros consommateurs d'électricité. C'est le cas d'Industeel à Charleroi dont la facture d'électricité accuse une augmentation de 1,3 million d'euros suite à l'introduction par la Région wallonne d'une taxe imposée depuis janvier pour soutenir le système des certificats. Industeel Belgium fabrique de l'acier au moyen de fours électriques et est donc gros consommateur d'électricité. La nouvelle taxe constitue donc, selon les responsables de la société, un handicap lourd à la compétitivité. Ils font remarquer qu'ils payent déjà l'électricité 100 % plus cher qu'en 2005 et 15 % de plus que les concurrents français. Sans compter les concurrents américains et japonais qui bénéficient de situations financières très favorables. Bref, produire de l'acier en Wallonie devient de moins en moins rentable. Nouvelle menace sur l'emploi ? Décidément, rien n'est simple. Les bévues des gouvernants sont loin d'être corrigées... ■

Notre barbecue traditionnel : 7 juillet 2013

Comme chaque année, notre barbecue traditionnel s'est déroulé dans une ambiance conviviale et festive agrémentée d'un soleil généreux, mais tempéré par l'ombre bienfaisante de notre tonnelle. Une fois de plus, mais cette fois par très beau temps, cet investissement dû à notre regretté secrétaire, René Mawet, a été grandement apprécié.

Nous tenons à adresser nos félicitations les plus chaleureuses aux épouses des membres du conseil d'administration qui se sont particulièrement investies cette année. Les tables étaient coquettement décorées de jolis montages de fleurs, des boissons originales à base de plantes de notre terroir ont été proposées en guise d'apéritif et le menu habituel fut agréablement enrichi de deux entrées et d'un dessert fort appréciés. Bref, ce fut une très belle réussite à laquelle tous les membres du conseil d'administration et même certains convives ont cordialement et efficacement participé.



Opération nettoyage du ruisseau de Biennegotte à Nandrin

Comme l'an passé, quelques membres du PPNa ont participé le samedi 19 mai 2013 à l'"Opération rivière propre" organisée par l'ASBL "Contrat rivière Ourthe-Amblève" sous le patronage de l'échevine de l'environnement, Anne de Potter. Cette journée a été l'occasion de montrer, par l'exemple de quelques bénévoles, que chacun peut agir efficacement en ramassant les déchets qui souillent notre environnement.

Une seule équipe s'est constituée. Elle s'est occupée d'un tronçon du ruisseau de Biennegotte. Il prend sa source au sud du Bois de Soheit, longe la rue La Basse, passe sous la rue Haie Monseu et se joint au ruisseau



du Fond du Bois de Soheit qui prend sa source au nord du Bois de Soheit, passe à droite de la maison d'Ovide Musin, traverse la place Musin, puis coule à droite de la Tour de Nandrin, longe le fond des terrains de la rue d'Esneux et forme le ruisseau de Cwena derrière les premières maisons de la rue des Martyrs. Peu avant le pont éponyme, il reçoit un petit affluent, le ruisseau de Chawtay qui coule, à droite, parallèlement à la rue Faftu.

Le ruisseau de Cwena prend le nom de ruisseau de La Vaux après avoir reçu un autre affluent, le ruisseau du Halleux, près du pont situé au croisement de la rue de Berleur. La récolte de déchets, hélas, fut à nouveau variée, mais moins volumineuse que l'an passé, sans doute parce que ce tronçon de ruisseau est moins accessible de la route.

Balade du printemps : 5 mai 2013 à Pair



Une réussite absolue ! Un groupe de marcheurs sympathiques, un temps exceptionnel, une nature qui explose en fleurs ! Et cerise sur le gâteau, une ambiance conviviale grâce à l'initiative inattendue de notre ami André Jaminon. Après deux heures et demie de marche et huit kilomètres dans les jambes, les baladeurs, installés à une table posée par la Commune de Clavier sous un tilleul plusieurs fois séculaire, ont pu se rafraîchir et se délecter grâce à un délicieux rosé de la région du Gard, importé directement par notre ami. Ce n'est que vers 18 h que le groupe s'est séparé en remerciant chaleureusement notre ami André Jaminon pour la surprise tant appréciée qu'il nous avait ménagée. ■

Balade de l'automne

Quand :

le **dimanche 29 septembre** à 14 h.

Durée : environ 2 heures 30.

Difficulté : facile.

Lieu : *Les Avins* (entité de Clavier).

Rendez-vous : à 14 h, place Ovide Musin à Nandrin, en face de la pharmacie "Lion".

Départ en voiture vers Les Avins.

Public cible : ouvert à tous.

